

ACCOMPAGNEMENT

DES ASSISTANTS FAMILIAUX

Dans les différentes réunions qui vous sont proposées, un travail de réflexion est mené sur votre rôle, sur la place de l'enfant, et sur les interactions au sein de votre cellule familiale.

L'objectif de ces temps de parole étant de permettre aux assistants familiaux d'échanger sur leur pratique.

Vous serez préparés à partager le vécu de l'enfant lors des entretiens avec la famille.

Selon les besoins, la référente du CAFS peut se rendre à votre domicile. Elle collabore avec vous à l'observation de l'enfant et à la recherche de solutions aux éventuelles difficultés.

Des formations adéquates sont proposées en interne ou en externe.

L'assistant familial ainsi que les membres de sa famille peuvent solliciter un entretien avec la psychologue et/ou le psychiatre du CAFS.

RECRUTEMENT

DES ASSISTANTS FAMILIAUX

Nous avons pour souci d'associer votre cellule familiale dans la démarche d'accueil selon sa composition. C'est donc avec la complémentarité éventuelle des deux fonctions maternelle et paternelle que le jeune est accueilli.

Nos assistants familiaux sont choisis sur leur capacité à se questionner et à offrir à l'enfant un cadre de vie sécurisant tant sur le plan affectif qu'éducatif.

Vous êtes employés par le CAFS des PEP 21 et agréés par le Conseil Général (selon les critères de la loi du 27 juin 2005). Vous êtes soumis au secret professionnel.

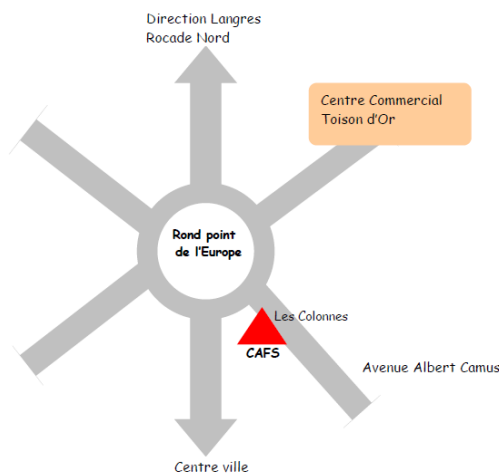
REMUNERATION

Le statut est régi par celui des assistants familiaux de la convention collective du 15 mars 1966 et l'avenant n°305 en fixe la rémunération.

L'EQUIPE DU CAFS

Directeur du Dispositif	Patrick REY
Directrice IME	Annie PONSOT
Directeur SESSAD	Bertrand LAMIREL
Psychiatre	Quentin BARROIS
Psychologue	Audrey GORDAT-BOYER
Éducatrice spécialisée	
Référente du CAFS	Marie-Jo PRAUTOIS
<i>E-mail: mariejo.prautois@pep21.org</i>	
Assistants familiaux	

ACCES



LE CENTRE D'ACCUEIL FAMILIAL SPECIALISE



21, avenue Albert Camus - 21000 DIJON
Tél : 03.80.73.35.17 06.17.29.01.99

L'ASSOCIATION PEP 21

L'association PEP 21 favorise et complète l'action de l'enseignement public. Elle contribue à l'éducation et à la formation des enfants, des jeunes et le cas échéant des adultes.

Elle est constituée aujourd'hui de 7 dispositifs dans 4 secteurs différents :

- Médico-social enfance,
- Médico-sociale adultes,
- Social,
- Animation.



28, Rue des Ecayennes - 21 000 DIJON
Tél : 03.80.76.63.00 - Fax : 03.80.76.63.06
Site web: www.pep21.fr

L'Association des PEP 21 est divisée en Dispositif,
le CAFS fait partie intégrante du Dispositif
IME-SESSAD-Services Mutualisés :

LE DISPOSITIF IME-SESSAD-SERVICES MUTUALISÉS

Le Dispositif est une entité regroupant l'Institut Médico Educatif (**IME**) et le Service d'Education et de Soins Spécialisés à Domicile (**SESSAD des Pays**). Il est également composé de Services Mutualisés à disposition de l'IME et du SESSAD des Pays afin de renforcer des prestations spécifiques au service du parcours de l'utilisateur.

L'IME PEP21

Cette structure accueille, sur proposition de la MDPH des jeunes de 6 à 20 ans, présentant une déficience intellectuelle légère ou moyenne qui retentit sur leurs capacités d'apprentissages scolaires et d'adaptation sociale.

Elle propose un parcours individualisé s'appuyant sur plusieurs dispositifs : pédagogique, médical, de formation professionnelle et pré-professionnelle, éducatif et social.

28, rue des Ecayennes - 21000 DIJON
Tél : 03.80.76.63.21 - Fax : 03.80.76.63.29
E-mail : imepep21@pep21.org

Le SESSAD DES PAYS

Le service met en place, pour des jeunes de 3 à 20 ans déficients intellectuels, les aides qui leur sont nécessaires à domicile (c'est à dire dans tous les lieux de vie habituels des jeunes). Ces aides peuvent être pédagogiques, éducatives et thérapeutiques et sont définies dans le cadre d'un projet individuel d'accompagnement, élaboré avec le jeune et sa famille.

21, avenue Albert Camus - 21000 DIJON
Tél : 03.80.73.43.18 - Fax : 03.80.73.43.17
E-mail : sevad.des.pays@pep21.org

LE CENTRE D'ACCUEIL FAMILIAL SPÉCIALISÉ

FINALITE DU CAFS

Nous intervenons dans le cadre du soutien à la parentalité. Nos outils sont :

ACCUEIL CHEZ L'ASSISTANT FAMILIAL

L'objectif de l'accueil est de soulager l'enfant et sa famille des pressions liées à la situation de crise. Il constitue, par la séparation, la première étape de reconstruction du lien avec l'enfant.

ENTRETIENS AVEC L'ÉQUIPE

Il s'agit de réactiver les compétences parentales en renforçant les aspects positifs afin de les aider à assurer leur rôle de parents et à trouver des solutions à leur situation familiale.

La famille est associée avant, pendant et après l'accompagnement. Elle est actrice dans la réalisation du projet de son enfant.

MODALITES D'ACCUEIL

Nous proposons deux modes d'accueil :

- **Un accueil permanent,**
- **Un accueil temporaire.**

Notre service est ouvert 365 jours par an avec un accueil variable et évolutif selon chaque situation :

- En semaine,
- En week-end,
- Et/ou pendant les vacances.

L'équipe se rend disponible afin d'accompagner au mieux les enfants, les familles et les accueillants.

POPULATION ACCUEILLIE

Notre service est autorisé à accueillir 5 enfants ou adolescents entre 6 et 20 ans issus prioritairement du **SESSAD des Pays** et de l'**IME PEP21** :

- rencontrant des difficultés relationnelles,
- rencontrant des manques affectifs, sociaux et éducatifs,
- présentant un handicap avec des troubles mettant en difficulté sa famille.

Le projet est proposé à la famille par une équipe médico-sociale qui souhaite inscrire ce mode d'accompagnement dans le Projet Individualisé de l'enfant. Il est soumis à l'accord de la MDPH.

L'accord des parents est indispensable pour permettre l'accueil. Après avoir pris connaissance des objectifs du service et des conditions d'admission, ils signent un contrat de séjour avec le CAFS.

ORGANISATION DU SERVICE

En travaillant avec nous, vous serez amenés à participer à :

- Des **réunions d'information** avec la référente du CAFS,
- Des **réunions d'équipe** avec tous les professionnels du CAFS,
- Des **réunions de liaison** avec nos partenaires,
- Des **entretiens** avec les familles.

A ces occasions, vous avez la possibilité d'évoquer le quotidien du jeune, son évolution, les éventuelles difficultés rencontrées ainsi que les modes relationnels mis en œuvre à votre domicile.

L'assistant familial participe activement en tant que professionnel reconnu.